

OPÉRATION TRACE TES VACANCES 2004
BILAN

Correspondante Vacances Ouvertes
Mlle Marie MALLET
mmallet@vacances-ouvertes.asso.fr

I.	INTRODUCTION	4
A.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION TRACE TES VACANCES.....	4
1.	Objectif stratégique	4
2.	L'offre de Vacances Ouvertes	4
a)	L'aide aux jeunes	4
b)	L'aide aux structures locales.....	5
B.	OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	5
1.	Objectifs.....	5
2.	Méthodologie.....	6
C.	SUPPORTS DE L'ÉVALUATION ET ÉCHANTILLONS.....	6
1.	Les questionnaires.....	6
a)	Dossier de candidature structure.....	6
b)	Dossier de candidature jeune	6
2.	Les entretiens individuels	6
a)	Avec les opérateurs locaux	6
3.	L'échantillon	7
II.	ÉVALUATION DU PROGRAMME.....	8
A.	OBJECTIF STRATÉGIQUE : FAVORISER L'ACCÈS AUX VACANCES DES JEUNES ENGAGÉS DANS UN PARCOURS D'INSERTION	8
1.	OBJECTIF OPERATIONNEL : créer les conditions de départ des jeunes pour des séjours sécurisés.....	8
a)	Moyen : Remise d'une bourse d'aide financière dans des conditions attractives	9
b)	Moyen : Diffusion de ces bourses par un réseau de structures locales volontaires	10
c)	Moyen : Mise en place d'une sélection locale de séjours « viables et sécurisés ».....	11
d)	Moyen : Mise en œuvre d'une assurance responsabilité civile.....	13
e)	Moyen : Limitation du nombre de membres du groupe et de la destination des séjours	13
f)	Moyen: Exigence d'une Convention d'accord parental pour les mineurs	14
2.	Résultats pour l'objectif « Favoriser des départs sécurisés ».....	14
3.	OBJECTIF OPÉRATIONNEL : permettre le départ de jeunes en situation d'insertion	15
a)	Moyen : Sélection comme relais du dispositif des Missions Locales, structures spécialisées dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes.....	16
b)	Moyen : sélection du public à travers un programme pré-existant à l'opération	16
c)	Moyen : Incitation des relais locaux à viser le public exclu des vacances	16
d)	Moyen : sensibilisation du public au Droit aux Vacances.....	17
4.	Résultats pour l'objectif « permettre le départ en vacances des jeunes en situation d'insertion »	18
5.	SYNTHESE POUR L'OBJECTIF STRATÉGIQUE : « Favoriser l'accès aux vacances des jeunes engagés dans un parcours d'insertion ».....	19
a)	Résultats.....	19
b)	Évolution des objectifs.....	20
B.	OBJECTIF STRATEGIQUE : FAVORISER L'ACCES DES JEUNES A L'AUTONOMIE	20
1.	OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Expérimenter la conduite et le vécu autonomes d'un projet personnel reproductible.....	20
a)	Moyen : Exigence d'une autonomie dans la gestion de l'organisation et du mode de vie du séjour. ...	20
b)	Moyen : exigence d'une part d'autofinancement dans le budget global du projet.....	21
c)	Moyen : fournir au public les moyens d'accéder à l'information	21
d)	Résultats pour l'objectif « Expérimenter la conduite de projets personnels ».....	22
2.	OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Formation à la démarche projet.....	23
a)	Moyen : Rédaction d'un descriptif de projet finalisé	23
b)	Moyen : Accompagnement méthodologique par un professionnel.....	24
3.	Résultat pour l'objectif « Formation à la démarche projet ».....	26

4.	OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Permettre la transférabilité des compétences acquises, notamment vers les démarches d'insertion professionnelle.....	27
a)	Moyen : accompagnement méthodologique par une structure ou un référent positionné sur un autre champ d'insertion.....	27
b)	Moyen : formation des référents à la transférabilité des acquis.....	28
5.	Résultats pour l'objectif opérationnel : « permettre la transférabilité des compétences acquises ».....	28
6.	SYNTHÈSE POUR L'OBJECTIF STRATÉGIQUE : « Favoriser un apprentissage sécurisé de l'autonomie ».....	30
	Résultats généraux	30
C.	OBJECTIF STRATEGIQUE : MOBILISATION ET QUALIFICATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS.....	30
1.	OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Offrir aux structures partenaires une expérimentation sécurisée de mise en place d'un dispositif de bourses d'aide au départ	30
a)	Moyen : Offre de participation « gratuite » au dispositif pour permettre une expérimentation	31
b)	Moyen : Mise en place d'une procédure d'autoévaluation des dispositifs locaux	31
c)	Moyen : Mise en œuvre d'un cadre sécurisé d'expérimentation	31
2.	Résultat pour l'objectif « Offrir une expérimentation sécurisée du déploiement de pratiques de bourses d'aide aux projets »	32
3.	OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Formation aux méthodes d'organisation de dispositif d'aide aux projets des jeunes	33
a)	Moyen : Remise d'un guide méthodologique à chaque référent.....	33
b)	Moyen : Engagement pérenne avec les structures de terrain et effort de formation	33
4.	Résultat pour l'objectif « Formation aux méthodes d'organisation de dispositif d'aide aux projets des jeunes »	34
5.	OBJECTIF OPÉRATIONNEL : mise en réseau des acteurs	37
a)	Moyen : échanges de pratiques lors des ateliers	37
b)	Moyen : création d'un e-group, espace de travail collaboratif sur Internet	37
c)	Résultats pour l'objectif opérationnel : « mise en réseau des acteurs » :.....	37
III.	CONCLUSION	38

I. INTRODUCTION

A. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION TRACE TES VACANCES

Pour la troisième année consécutive, l'association Vacances Ouvertes a mis en place en 2004 l'opération « TRACE tes vacances », en direction des Missions Locales.

1. Objectif stratégique

Le principal objectif assigné au dispositif « « TRACE tes vacances » est de permettre à des jeunes inscrits dans un parcours d'insertion d'élaborer et de concrétiser un projet de vacances autonomes.

2. L'offre de Vacances Ouvertes

a) L'aide aux jeunes

1) Soutien au montage et à la réalisation des séjours des jeunes

- Accompagnement méthodologique lors de la préparation des projets de séjours.
- Bourse d'aide au départ de 150 euros sous forme de Chèques Vacances.

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances apporte ainsi son concours financier à l'opération grâce à des bourses vacances, utilisables auprès de 135 000 prestataires du secteur touristique.

2) Les conditions d'accès à cette aide

a) Le profil du public éligible à cette opération

- Être inscrit dans le programme national TRACE (TRajet d'ACcès à l'Emploi), dispositif d'accompagnement renforcé suivi par les Missions Locales, ou l'avoir été dans les 12 derniers mois précédant le départ¹.

Ou :

- Partir au sein d'un groupe composé d'au moins 50% de jeunes inscrit en TRACE, ou l'ayant été dans les 12 derniers mois.

Cette mesure a été retenue afin de permettre à un jeune TRACE de partir avec une personne de son choix, et donc dans des conditions psychologiquement sécurisantes au regard de l'angoisse potentiellement induite par un départ autonome chez cette catégorie de public peu acculturée aux vacances non-encadrées.

¹ Cet élargissement du public ciblé répond à la volonté de compenser la baisse des effectifs TRACE suite à la suppression du dispositif annoncée par la loi de finances 2004 et au retard pris par le démarrage du CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), dont le premier volet avait vocation à se substituer au dispositif d'accompagnement spécifique prévu dans TRACE.

b) Le profil des séjours pouvant être soutenus

- Leur projet de vacances envisagé doit porter sur un séjour d'une durée minimale de 4 jours et trois nuits (10 jours constituant une bonne durée) et concerner au maximum un groupe de 6 jeunes.
- Les candidats doivent assurer seuls l'organisation et la gestion de leur mode de vie durant le séjour. Les séjours familiaux (en présence d'un ascendant direct ou indirect) ou encadrés sont donc exclus.

c) Respect des règles de procédure fixées par le dispositif :

- Obligation d'entretien et d'une autorisation des parents pour les mineurs, formalisés par la signature d'une convention d'accord parental.
- Obligation de fournir une attestation d'Assurance Responsabilité Civile pour tous les bénéficiaires.
- Le dossier descriptif du projet, dûment complété, doit être présenté dans les délais prévus avec le référent, et comporter toutes les pièces justificatives obligatoires demandées.
- Le dossier doit être validé par une commission locale, ou à défaut par un des professionnels intervenant sur l'opération.

Les projets présentés sont sélectionnés selon leur respect des critères d'éligibilité, de leur viabilité et réalisme budgétaire, et de leur cohérence avec les objectifs d'apprentissage de l'autonomie assignés au dispositif.

Une attention particulière est prêtée aux projets de premiers départs en vacances autonomes et aux départs des filles.

b) L'aide aux structures locales

Soutien à la mise en place de l'opération dans la structure

- Qualification des équipes à travers des ateliers de formation thématique.
- Outils méthodologiques d'aide à la conception et à la mise en place du dispositif dans la Mission Locale (supports distribués pendant les sessions de formations inhérentes à la participation à l'opération).

En 2004, **63 structures** ont relayé cette opération, soit 15 structures supplémentaires par rapport à 2003.

B. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

1. Objectifs

Une série d'objectifs stratégiques ont été définis par Vacances Ouvertes lors du lancement de ce programme. Au terme d'un travail de conception, ces orientations ont été déclinées en objectifs opérationnels servis par la mobilisation d'une série de moyens d'intervention.

La présente évaluation dresse le bilan des objectifs stratégiques et opérationnels, et l'effectivité de la mise en œuvre des moyens prévus pour les atteindre ; elle interrogera leur capacité effective à concourir aux objectifs stratégiques assignés au programme.

2. Méthodologie

À partir du détail des points suivants :

- Quels sont les **objectifs stratégiques assignés au programme** (induisant plusieurs objectifs opérationnels) ?
- Quels sont les **objectifs opérationnels** qui en découlent ?
- Quels sont les **moyens mobilisés pour concourir à l'atteinte des objectifs** ?

L'évaluation s'attachera à répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que les **moyens** ont été **mis en œuvre conformément aux prévisions et ont pu concourir à l'atteinte des objectifs** ?
- **Les objectifs** ont-ils été totalement ou partiellement **atteints** ?

Pour ce faire, l'évaluation s'appuiera :

- sur le ressenti des acteurs de l'opération ;
- lorsque cela est possible, sur des indicateurs d'alerte quantitatifs permettant d'identifier, le cas échéant, des moyens risquant de n'avoir pas été mis en œuvre ou des objectifs pouvant ne pas avoir été pleinement atteints.

Les constats opérés déboucheront le cas échéant sur des préconisations portant sur :

- l'évolution des objectifs stratégiques ou de leur hiérarchisation ;
- le choix ou évolution des objectifs opérationnels qui en ont été déduits ;
- le choix, ou évolution de l'organisation des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

C. SUPPORTS DE L'EVALUATION ET ECHANTILLONS

1. Les questionnaires

Quatre questionnaires ont été administrés à travers les différents dossiers de candidature mis en œuvre dans le cadre du dispositif.

a) Dossier de candidature structure

- Questionnaire descriptif du profil de la structure candidate.
- Questionnaire descriptif du projet d'organisation locale de son dispositif.

b) Dossier de candidature jeune

- Questionnaire descriptif du profil du jeune candidat.
- Questionnaire descriptif de son projet de séjour, réalisé seul ou en groupe.

2. Les entretiens individuels

a) Avec les opérateurs locaux

À la faveur d'une série d'ateliers de bilan obligatoires réunissant les représentants de chacune des structures participantes, et tout au long du suivi de la campagne.

3. L'échantillon

Le tableau ci-dessous présente la taille de l'échantillon de cette étude :

	Descriptif structure	Descriptif dispositif	Dossier Groupe	Fiche Jeune
Population totale	64	64	Non dispo	634
Échantillon	63	46	364	714
%	98,4	71,8	Non dispo	88,7%

II. EVALUATION DU PROGRAMME

Chacun des objectifs stratégiques du programme va être détaillé dans les pages suivantes. L'ensemble des données statistiques évoquées dans ces lignes est repris et détaillé dans un document tiré à part présentant :

- Le bilan quantitatif structure et dispositif.
- Le bilan quantitatif jeune et groupe.

A. OBJECTIF STRATEGIQUE : FAVORISER L'ACCES AUX VACANCES DES JEUNES ENGAGES DANS UN PARCOURS D'INSERTION

À l'âge où disparaissent la perspective des séjours en centre de vacances et l'attrait des vacances familiales, au moment où tardent à venir les premiers salaires, les jeunes français se trouvent massivement exclus des vacances.

Entre 16 et 25ans , ils sont ainsi 36% à ne pas partir², devançant ainsi largement leurs aînés et leurs cadets au triste palmarès de cette forme d'exclusion.

Pour ceux d'entre eux qui peinent à trouver une place dans la société, le défi du départ en vacances souligne les carences faisant obstacle à leur insertion : mobilité, anticipation, ouverture aux autres et à la découverte...

En effet, en plus d'une précarité financière, les freins à l'accès aux vacances sont aussi d'ordre culturel et méthodologique³.

Si l'éclectisme des pratiques de jeunes se vérifie pour les plus aisés d'entre eux, les 16-25 ans connaissant des difficultés importantes en matière d'autonomie et d'insertion n'accèdent que difficilement aux loisirs.

Ce constat s'accroît en matière de vacances où, faute d'avoir pu connaître ou vivre les nombreuses formules possibles, les primo-partants ont peu d'envies ou les concentrent sur des modèles stéréotypés et coûteux (hôtels clubs à l'étranger...) véhiculés par les médias.

Ce dispositif vise donc un public nécessitant un accompagnement spécifique dans leur parcours d'accès à l'autonomie, étape fondamentale de l'insertion.

La conception du dispositif TRACE tes vacances repose ainsi sur deux idées fondamentales :

- le public en insertion connaît une forte exclusion des vacances ;
- le montage d'un projet de vacances autonomes peut constituer pour les Missions Locales un outil de travail original et efficace s'intégrant dans le suivi quotidien des jeunes concernés.

1. OBJECTIF OPERATIONNEL : créer les conditions de départ des jeunes pour des séjours sécurisés

L'intervention publique en matière d'accès aux vacances des jeunes doit leur permettre de surmonter les freins au départ (financiers, méthodologiques, culturels) pour vivre des séjours

² La demande touristique française de 1993 à 1999 - Collection Analyse et perspectives n°65 - Collectif - Editions de l'observatoire national du tourisme - septembre 2001

³ Premières vacances entre jeunes -Bertrand Dubreuil -Vacances Ouvertes- Paris - 2000.

garantissant leur santé (physique et psychique), leur sécurité, ainsi que celle de leurs hôtes locaux.

a) Moyen : Remise d'une bourse d'aide financière dans des conditions attractives

Condition nécessaire (mais non suffisante), l'incitation financière et la solvabilisation du public visé sont deux volets incontournables dans une démarche d'accès aux vacances et ce, quel que soit le profil du public.

Les conditions de remise de ces bourses (cohérence entre niveau d'aide et exigences posées) doivent pleinement jouer un rôle d'incitation à un engagement du public cible dans le dispositif.

1) Indicateur : nombre de jeunes déclarant que l'aide financière a eu un effet déclenchant

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Il s'agit là du ressenti du jeune, collecté au terme du montage de son projet. La réponse formulée est à prendre avec précaution dans la mesure où elle est inscrite sur le dossier de candidature, en amont de la remise de la bourse.

b) Seuil d'alerte :

En dessous de la moitié des jeunes bénéficiaires déclarant qu'ils seraient partis sans la bourse, on peut considérer les objectifs du dispositif non atteints.

c) Résultat statique/dynamique :

84,16 % des jeunes déclarent qu'ils ne seraient pas partis sans l'aide financière accordée par Vacances Ouvertes. Même parmi les jeunes partant régulièrement (au moins une fois par an) il reste supérieur à 70% (71,65%). Notons que ces chiffres sont très élevés au regard de la moyenne relevée généralement dans les dispositifs d'aide au départ.

d) Effectivité/Efficacité :

La bourse individuelle de 150€ semble donc constituer un moteur au départ fondamental dans le cadre de ce dispositif.

2) Indicateur : Part de la bourse dans le budget

En complément du déclaratif des jeunes, il importe de croiser ce premier résultat avec une donnée moins subjective.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

En marge de son étude « *Première vacances entre jeunes* », Vacances Ouvertes a interrogé un échantillon de jeunes afin d'identifier le seuil d'attractivité d'une offre de financement assortie d'exigences éducatives. Un seuil de 30% du coût du séjour envisagé avait été identifié. Ce premier constat est conforté depuis 1999, par l'analyse menée par Vacances Ouvertes sur les capacités moyennes d'autofinancement des jeunes engagés dans les dispositifs créés en partenariat avec Vacances Ouvertes.

b) Seuil d'alerte :

En-dessous d'1/3 d'un budget pour un séjour en vacances autonomes en France, l'aide peut être considérée comme très peu voire non-déclenchante.

c) Résultat statique :

Il apparaît que le montant de l'aide financière offerte dans le cadre de la participation à l'opération TRACE tes vacances (150 euros sous forme de Chèques Vacances), représente

légèrement plus de la moitié (52,3%) du budget moyen des séjours vécu par les bénéficiaires (282,62€).

Il est intéressant à ce titre de noter deux caractéristiques concernant le budget global par personne des jeunes TRACE ou accompagnants étant partis dans le cadre du dispositif : celui-ci est relativement faible en comparaison d'autres programmes soutenus par Vacances Ouvertes d'une part, et l'aide financière y prend une part plus importante, d'autre part.

Ces tendances s'expliquent notamment par les spécificités propres à la population éligible au dispositif. Celle-ci a été choisie en effet en raison de l'accompagnement spécifique dont elle fait l'objet, lié aux difficultés importantes qu'elle rencontre dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ces difficultés se retrouvent entre autres dans une fragilité économique et sociale plus marquée que parmi les populations des autres programmes, fragilité ayant pour conséquence une moindre capacité d'autofinancement.

En outre, les opérateurs et notamment la Mission Locale de Montreuil, ont rappelé au cours des ateliers de bilan que l'année 2004 avait été marquée par l'arrêt de la Bourse d'Aide à l'Emploi (BAE) destinée aux jeunes inscrits dans le parcours TRACE. Certains ont insisté sur le fait que cette mesure a grandement accentué la précarité financière des populations concernées, et a constitué une difficulté supplémentaire dans l'exercice de budgétisation du séjour.

d) Effectivité/Efficacité :

En ce qui concerne notre évaluation, il apparaît clairement que le seuil déclenchant de l'aide au départ est plus qu'atteint ; la déclaration des jeunes sur le rôle déterminant jouée par celle-ci dans la réalisation du départ est donc confirmée.

Ces chiffres nous incitent à conclure au caractère indispensable de l'aide financière pour un grand part des jeunes TRACE. Il apparaît en effet que celle-ci, représentant plus de la moitié du budget global du séjour en moyenne, a constitué un élément indispensable de concrétisation du départ de nombre des bénéficiaires.

b) Moyen : Diffusion de ces bourses par un réseau de structures locales volontaires

Afin de servir les autres objectifs stratégiques du dispositif et d'assurer un ciblage des publics au plus près du terrain, le choix d'utiliser une série de structures relais pour diffuser ces bourses auprès du public a été fait depuis le lancement de l'opération, afin que celle-ci se développe par l'intermédiaire d'un ancrage local.

Ces structures ont notamment en charge l'information du public sur cette offre, l'accompagnement des candidatures et la sélection des candidats au vu de leur projet.

1) Indicateur : Nombre de structures retenues et nombre de jeunes usagers représentés

La capacité des relais locaux à concourir efficacement à l'atteinte de l'objectif quantitatif de diffusion de bourses est conditionnée par le volume de public habituellement suivi par la structure.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Le nombre d'usagers réguliers des structures relais donne une indication de la taille du « vivier » minimal de candidats disponibles dans chaque structure.

b) Seuil d'alerte :

Au-delà du nombre de structures, le total des usagers disponibles pour une première diffusion de l'offre ne peut être inférieur à 75% des bourses devant être diffusées.

c) Résultat statique :

64 structures ont été retenues, représentant un total de 157 230 usagers⁴. Les 1295 bourses à diffuser représentant donc 0,82% du total des usagers de ces structures. Les conditions d'un bon fonctionnement de ce système de diffusion de l'offre sont donc largement réunies.

2) Indicateur : Nombre de bourses disponibles par structure

Le cahier des charges défini pour les structures relais peut se révéler difficilement compatible avec un nombre de bourses trop limité (et donc un nombre de jeunes potentiellement concernés trop faible). Ainsi, l'information du public et la mobilisation effective d'un référent pour le suivi des candidatures ne se mettront en œuvre que sous réserve que le dispositif ait un impact local significatif.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Les différents entretiens menés avec des responsables de structures ainsi que les ateliers de bilan systématiquement menés par Vacances Ouvertes pour les dispositifs sur lesquels l'association intervient tend à indiquer qu'un seuil situé entre 8 et 12 bénéficiaires (nombre de bénéficiaires habituels des sorties et séjours encadrés par un accompagnateur) constitue une barrière psychologique forte à l'engagement durable et effectif d'une structure dans un tel dispositif.

b) Résultat statique/dynamique :

Le nombre moyen de bourses mis à la disposition des structures partenaires a été cette année de 20,55. Il se situe donc nettement en dessous de ce seuil.

3) Préconisations

Sauf demande expresse des structures dans le dossier de candidature, il apparaît souhaitable de ne pas notifier des dotations inférieures à 8 bourses par structure.

c) Moyen : Mise en place d'une sélection locale de séjours « viables et sécurés »

Compte tenu de l'objectif, un système de validation de l'attribution des bourses doit garantir que les séjours soutenus présentent toutes les garanties de viabilité et de sécurité, tant du point de vue du profil de ses participants que du mode de vie prévu sur place.

Une sélection exempte d'une connaissance *intuitu personae* des jeunes nécessiterait la collecte d'une série de pièces justificatives complexe à réunir pour le candidat et peu compatible avec l'objet, les objectifs, et le montant de l'aide.

L'organisation décentralisée du dispositif, appuyée sur des relais locaux, permet de s'affranchir d'un tel formalisme et recourt à l'appréciation et à la responsabilisation des référents locaux pour déterminer l'aptitude des candidats à avoir un comportement sécurisé pour tous lors du séjour.

Quant à la viabilité du séjour, le dossier de descriptif de projet pose un certain nombre d'exigences minimales de finalisation de ce dernier, prévoyant notamment un budget réaliste et équilibré, ainsi que la mention des coordonnées d'un lieu d'hébergement vérifiable.

⁴ Résultat portant sur 62 structures seulement, deux des Missions Locales participant au programme n'ayant pas fourni cette information.

1) Indicateur : Nombre de rencontres avec les membres du groupe

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

La connaissance préalable du public candidat au départ est généralement de mise mais ne constitue pas une condition *sine qua non* d'attribution. De plus, même si les référents ont eu l'occasion d'évaluer dans d'autres contextes le comportement des jeunes porteurs de projet, le cadre d'un départ autonome est suffisamment spécifique pour qu'une rencontre au moins se justifie.

b) Seuil d'alerte :

Il semblerait donc préoccupant, qu'à minima, les jeunes n'étant jamais partis en autonomie n'aient pas bénéficié d'un entretien préalable à la validation des dossiers, permettant d'estimer leur capacité comportementale à s'inscrire dans un séjour autonome.

c) Résultat statique/dynamique :

La moyenne des rencontres avec les porteurs de projets a été de quatre par groupe, ce qui constitue un volume satisfaisant dans la mesure où il permet une connaissance suffisante des candidats au départ par le référent chargé du suivi du projet.

Notons cependant que ce chiffre ne porte que sur les 298 réponses à la question du nombre de rencontre effectuées avec le référent, soit à peine sur la moitié des jeunes partis. Pour l'autre moitié des bénéficiaires, aucune rencontre avec le référent n'a donc été signalée. Si ce chiffre peut s'expliquer en partie par l'absence de comptage du nombre de rencontres lors de la préparation du projet, il est dommage cependant de ne pouvoir mieux évaluer le volume d'accompagnement nécessité par les bénéficiaires et / ou dispensés par les conseillers. On remarque que le taux de rencontre est cependant légèrement plus élevé en ce qui concerne les primo-partants (4,5), supposés nécessiter un accompagnement plus important du fait de leur inexpérience en matière de départ autonome.

d) Effectivité/Efficacité :

Lorsque le nombre de rencontres entre un groupe candidat au départ et son référent est quantifié, celui-ci apparaît satisfaisant, notamment en ce qui concerne les primo-partants. Trop de dossiers cependant ne mentionnent pas cette information, pourtant essentielle à l'évaluation du degré de sécurisation de ces départs autonomes. Il semble donc nécessaire de sensibiliser les référents lors de la prochaine campagne à l'importance de l'évaluation du temps de rencontre avec les jeunes pour chaque dossier.

2) Indicateur : Mention d'un type d'hébergement vérifiable sur le dossier de candidature

L'une des principales causes de déstabilisation d'un groupe et de mise en danger de ses participants est l'absence d'hébergement sur place. A défaut de réservation effective, ou au moins de point de chute repéré, il est rare que les jeunes remettent en cause leur séjour, préférant « se débrouiller » avec plus ou moins de succès et de prise de risques (camping sauvage ...).

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

La mention d'une adresse précise d'hébergement est obligatoire et son absence constitue normalement un motif de rejet du dossier. La précision du type d'hébergement constitue une occasion supplémentaire de vérifier l'existence d'un hébergement prévu.

b) Résultats statique/dynamique

A quelque rares exception près, l'ensemble des dossiers des jeunes précisait, parfois de façon elliptique, un lieu d'hébergement.

4,8% des jeunes seulement n'ont pas mentionné le type d'hébergement prévu sur leur dossier de candidature, chiffre peu élevé pouvant correspondre en partie à un oubli lors du remplissage du dossier.

d) Moyen : Mise en œuvre d'une assurance responsabilité civile.

Le temps des vacances est un moment privilégié de découvertes mais aussi de prise de risques, tant pour soi que pour les autres. Il y a donc particulièrement lieu lors de cette période de s'assurer que les jeunes bénéficient effectivement d'une couverture assurantielle satisfaisante. L'assurance responsabilité civile, bien que revêtant un caractère obligatoire, est peu connue et parfois négligée. Elle a pourtant vocation à indemniser les dommages causés involontairement à des tiers par l'assuré.

C'est pourquoi le dispositif spécifiait expressément que chaque candidat au départ se devait de fournir au référent une attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC), pièce obligatoire à joindre au dossier pour que celui-ci soit validé, et que le départ puisse avoir lieu. Les mineurs se devaient eux, d'être couverts par l'assurance RC de leurs parents, conformément à l'engagement pris par ces derniers dans la convention d'autorisation de départ, obligatoire pour cette catégorie de public candidate au programme.

Effectivité/Efficacité :

Sans qu'il soit possible de fournir ici une évaluation quantifiée, il est apparu cependant que cette obligation a globalement été bien respectée. Le cas échéant, Vacances Ouvertes a effectué un travail de relance des structures dont les dossiers ne présentaient pas toutes les pièces obligatoires demandées, et notamment l'attestation d'assurance RC, à la suite duquel ces dernières ont fait parvenir les documents manquants (dus le plus souvent à un oubli).

Interrogés à ce sujet lors des ateliers de bilan, les référents se sont exprimés globalement satisfaits de cette mesure (l'obligation de fournir une attestation d'assurance RC constituant une innovation de la campagne 2004). Certains rappellent que dans un certain nombre de cas il a été nécessaire pour les jeunes concernés de contracter cette assurance dont ils ne bénéficiaient pas ; en majorité, les opérateurs ont conclu à l'utilité de cette règle leur ayant fourni l'occasion de sensibiliser les jeunes à la thématique de protection contre le risque de dommages causés à un tiers.

e) Moyen : Limitation du nombre de membres du groupe et de la destination des séjours

Difficulté de transports, de recherches d'hébergement, de répartition des tâches domestiques et de choix d'allocation du budget sont autant de sources possibles de déstabilisation des groupes trop importants (effectifs supérieurs à 6).

Les problèmes rencontrés par ces groupes sont de nature à remettre en cause l'organisation du séjour initialement prévue et à déstabiliser ses participants, avec pour conséquence une mise en danger possible d'eux-mêmes ou de leurs hôtes.

1) Indicateur : Taille des groupes

La taille des groupes était limitée à 6 personnes par le règlement du programme. Le nombre de personnes composant le groupe était demandé dans le dossier de projet de séjour à remettre au référent.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Il s'agit là d'une donnée déclarative, non validée par un justificatif. Il est donc à noter que certains candidats peuvent avoir contourné la règle en fournissant une fausse information.

Cependant, cette information est croisée avec le budget global du groupe et se révèle donc difficilement biaisable.

b) Résultat statique/dynamique :

La taille moyenne des groupes est de 2,53 jeunes. 76, 69% de ceux-ci se composaient de 2 à 4 personnes, et 16,49% de 5 à 6. **Seuls 1,21% des groupes comptaient, avec l'accord de Vacances Ouvertes, plus de 6 participants, se situant ainsi hors du cadre défini du fait de caractéristiques particulières des séjours.**

2) Indicateur : Regroupement dans certaines zones de villégiature

Une limitation sur la taille des groupes pourrait trouver à être contournée en divisant des groupes importants en plusieurs projets concernant des groupes plus modestes, éventuellement suivi par des opérateurs différents.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Un croisement de la ville de destination, de la période du séjour et de l'origine géographique des jeunes permet d'identifier de tels regroupements potentiellement problématiques.

b) Seuil d'alerte :

Le regroupement de plus de 12 jeunes (seuil DDJS pour un séjour devant être encadré) issus d'un même bassin de vie, sur une même destination, et sur une même période, peut être considéré comme problématique.

c) Résultat statique/dynamique :

Le regroupement le plus important a été enregistré au mois d'août, à Marseille, sans que celui-ci ne franchisse cependant le seuil d'alerte puisqu'il concerne un total de 12 jeunes.

f) Moyen: Exigence d'une Convention d'accord parental pour les mineurs

Le cadre juridique relatif aux aides au départ autonome souligne la nécessité de formaliser l'accord et le rôle des parents dans la décision d'autoriser le départ des enfants mineurs et leur suivi du déroulement de leur séjour.

Une convention type a ainsi été distribuée aux opérateurs du programme lors des ateliers de lancement de la campagne ; elle devait obligatoirement être jointe, signée par les parents, aux dossiers de projets comportant des départs de mineurs.

De manière générale, comme dans le cas de l'attestation d'assurance RC, la convention d'accord parental a été correctement utilisée et fournie dans les dossiers concernant des départs de mineurs.

2. Résultats pour l'objectif « Favoriser des départs sécurisés »

1) Indicateur : Nombre de bourses diffusées

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

L'indicateur traduit le nombre de bourses diffusées et donc, par hypothèse, le nombre de départs effectués. En l'absence d'outils efficaces et systématiques de vérification de l'effectivité des départs, la connaissance et le suivi personnel de chaque jeune bénéficiaire permet de s'assurer que les départs ont bien eu lieu.

b) Seuil d'alerte :

En dessous de la moitié des bourses utilisées.

c) Résultat statique/dynamiques :

713 bourses, sur les 1065 remises (et 1295 notifiées) aux structures par Vacances Ouvertes au titre de la campagne 2004, ont été distribuées, soit un taux d'attribution de 67%.

2) Indicateur : Incidents survenus pendant le séjour déclarés par les structures

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Tous les chèques remis dans le cadre de la bourse sont identifiables par les prestataires comme ayant été émis par Vacances Ouvertes, ce qui leur permet, le cas échéant, de contacter l'association en cas de problème rencontré avec un jeune ayant utilisé ce moyen de paiement.

b) Résultats statiques/dynamiques:

Les référents quant à eux ont pu faire part lors des ateliers de bilan des incidents dont ils auraient été portés à connaissance. Très peu de cas de séjours problématiques ont cependant été rapportés, et le cas échéant, le cumul des caractéristiques propres aux membres du groupe (jeunes à tendances toxicomanes et d'imprévus climatiques graves (inondation d'un camping en Ardèche), expliquent en partie leur mise en danger durant le séjour. Aucun autre incident sérieux n'a été rapporté à Vacances Ouvertes dans le cadre de l'opération 2004.

L'ensemble des dispositifs de sécurisation des attributions semble donc fonctionner correctement. Il est possible d'en conclure que l'opération contribue bien à des départs sécurés.

L'analyse des résultats atteints pour l'objectif de départs sécurés indique que les procédures de sécurisation fonctionnent globalement bien et conduisent à ce qu'aucun incident sérieux n'ait été enregistré.

3. **OBJECTIF OPÉRATIONNEL : permettre le départ de jeunes en situation d'insertion**

Parmi la tranche d'âge des 16-25 ans, structurellement exclue des vacances, certaines sous-populations sont particulièrement exclues du Droit au départ. Il en est ainsi des jeunes en situation précaire au regard de leur insertion socio-professionnelle constituant le public cible du dispositif.

Afin de se doter d'une vision plus globale de la situation des jeunes bénéficiaires, un système de notation des profils a été mis en place pour la première fois cette année sur la base des réponses fournies à la fiche individuelle remplies par les jeunes bénéficiaires.

Six indicateurs ont été pris en compte pour définir un « niveau de freins à l'accès aux vacances autonomes ». Pour chacun de ces indicateurs, les réponses suivantes se voient attribuer la valeur « 1 » et sont ensuite additionnées :

- CSP : « *sans emploi* » ou « *contrat spécifique* » (lire précaire).
- Logement : « *en structure collective* » ou « *chez des amis* » ou « *autre* » (ce dernier item est généralement associé à une situation de grande précarité comme le camping...).
- Fréquence des vacances : « *jamais* » ou « *moins d'une fois par an* ».
- Sexe : « *femme* ».
- Age : « *<18 ans* ».
- Expérience du départ autonome : « *non* ».

Au terme de cette cotation, chaque fiche se voit attribuer un niveau de freins de 0 à 6.

A l'évidence, le niveau 0 ne traduit pas de façon certaine une situation idéale mais seulement l'absence de freins identifiables. A contrario, les niveaux supérieurs à 1 traduisent une accumulation croissante de freins objectifs à un accès aux vacances autonomes, et donc le niveau de difficultés rencontrées par les opérateurs pour contribuer au départ de ces publics.

a) Moyen : Sélection comme relais du dispositif des Missions Locales, structures spécialisées dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes

Lorsqu'elle a lancé l'opération TRACE tes vacances en 2002, Vacances Ouvertes souhaitait mettre en place un dispositif s'adressant aux jeunes marqués par des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, les excluant encore plus nettement de l'accès aux vacances que l'ensemble d'une tranche d'âge (16-25 ans) déjà marquée par un taux de non-départ élevé (36%).

Les Missions Locales sont apparues comme des relais de terrain particulièrement pertinents, en raison d'une part du type de public suivi par ces structures, et d'autre part de leurs modalités d'intervention qui les rendent familières des logiques d'accompagnement de projets.

Bien qu'intervenant plus généralement dans le domaine de l'emploi et de la formation, elles constituent des relais locaux disposant d'un socle méthodologique suffisant pour être en capacité d'offrir, après formation, un suivi et un accompagnement de qualité dans le montage d'un projet de vacances autonomes.

b) Moyen : sélection du public à travers un programme pré-existant à l'opération

Il a été choisi de faire des jeunes inscrits en TRACE le public cible du dispositif afin de destiner ces aides à un public pré-identifié pour ses difficultés d'insertion, sans qu'il soit nécessaire d'édicter dans le cadre de l'appel à projets une série de critères complexes d'éligibilité.

Le recours à l'inscription dans le programme TRACE comme condition nécessaire pour pouvoir prétendre à l'aide constitue un moyen efficace de pré-sélection permettant d'atteindre de manière certaine le public visé par le dispositif, c'est-à-dire connaissant de fortes carences en autonomie et nécessitant un accompagnement spécifique dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle.

c) Moyen : Incitation des relais locaux à viser le public exclu des vacances

L'ensemble des documents d'information à destination des structures soulignait l'objectif d'accès aux vacances des publics qui en sont exclus. Cette démarche de sensibilisation, servie et renforcée par le contenu des ateliers thématiques visait à inciter les structures relais à appuyer leur démarche vers ce type de public.

1) Indicateur : Taux de réponses obtenu à la question sur le ciblage des publics

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

La réponse à cette question, présente sur le dossier de candidature, intervient au terme de la campagne d'information sur le dispositif et avant le début des formations. Elle traduit le niveau de conscience et de mobilisation des relais locaux quant à l'atteinte de cet objectif.

b) Résultat statique/dynamique :

71 % des structures seulement ont renvoyé le descriptif dispositif destiné à recueillir les choix organisationnels concernant la mise en place locale de l'opération.

58,6% de ces dernières ont ainsi déclaré avoir défini une cible prioritaire. Les publics ciblés en priorité ont été les jeunes rencontrant des difficultés sociales (34,7% des cibles prioritaires), ceux ne partant jamais en vacances (26%), et ceux n'étant jamais partis en autonomie (20,3%). Le public féminin n'a fait l'objet d'un ciblage déclaré que pour 13% des structures, mais il constitue cependant 54% des bénéficiaires de l'aide.

c) Effectivité/Efficacité :

On remarque que la situation socio-économique des publics a constitué le premier critère de sélection mis en place par les structures, l'accès aux vacances et à l'autonomie n'intervenant que dans un second temps. Cette tendance trouve à être expliquée par les règles même du dispositif s'adressant explicitement à un public en difficultés d'insertion. La situation en terme d'exclusion face aux vacances étant fortement liée au statut socio-économique d'un individu, le fait que le ciblage se soit fait prioritairement relativement à ce premier critère ne pénalise pas l'objectif de toucher le maximum d'exclus des vacances. Comme nous l'avons vu, ces derniers représentent 65% des bénéficiaires. Exclusion socio-économique et exclusion des vacances coïncident donc bien.

d) Moyen : sensibilisation du public au Droit aux Vacances

L'un des enjeux de l'opération consiste à promouvoir le Droit aux vacances auprès des publics qui en sont exclus. Celui-ci nécessite un effort d'information de ces derniers sur leur légitimité à prétendre à un départ, qui fait généralement défaut aux personnes connaissant de fortes difficultés économiques et sociales. Le fait pour les structures d'insister sur la dimension institutionnelle de cette offre a pour but la déculpabilisation des jeunes induite par le soutien et l'aval de l'institution.

Aux dires des structures cependant, la sensibilisation du public cible à la thématique de leur Droit aux vacances et aux loisirs de manière générale n'est souvent pas chose aisée. Comme le rappelle la Mission Locale de Meaux, souvent « *les jeunes ne se donnent pas le droit de partir en vacances ; ils ont besoin d'être poussés et accompagnés* ».

La Mission Locale de Carpentras raconte par exemple que lors de la première information collective concernant le dispositif, les jeunes se sont montrés très hésitants : « *on aurait dit qu'on leur tendait un piège* ». La thématique des vacances n'est donc finalement pas toujours évidente à aborder dans le contexte d'une Mission Locale dont l'activité repose sur l'insertion professionnelle et la mise en emploi. Dans ce contexte complexe, le rôle du conseiller est de savoir « *créer l'envie* », selon l'expression employée par le référent de la Mission Locale de Dunkerque.

Ce phénomène peut expliquer en partie la difficulté de mobilisation du public que rapportent avoir rencontré nombre d'opérateurs.

1) Préconisations :

Il semblerait intéressant au vu des résultats de réfléchir aux modalités d'une évolution du contenu de l'offre de formation afin de développer les aspects liés à la mobilisation du public.

L'offre de formations, et notamment des ateliers obligatoires, gagnerait ainsi à être revue pour mieux équilibrer les contenus favorables à la sécurisation du dispositif et ceux propices à une meilleure prise en compte des jeunes présentant des difficultés d'accès aux vacances autonome (ciblage des publics, communication/mobilisation...).

4. Résultats pour l'objectif « permettre le départ en vacances des jeunes en situation d'insertion »

1) Indicateur : Taux de public « signalé » ayant bénéficié d'une bourse

Une analyse des questions portant sur la CSP et la situation logement permettent d'identifier à gros traits les jeunes présentant des indicateurs de précarité.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Compte tenu de la nature et du volume de l'offre faite aux jeunes, les questions relatives à la situation des jeunes candidats se doivent d'être limitées et allusives. Des données plus précises n'ont, en effet, pas vocation à être communiquées dans un contexte autre que celui du travail social. Faute de maintenir une certaine discrétion face aux problèmes d'insertion, les questions contenues dans le dossier de candidature conduiraient certains jeunes en difficultés à s'abstenir de candidater pour ne pas avoir à communiquer ce type d'information. De même, la vérification des données déclaratives se heurterait au même type de problème de confidentialité.

Pour la CSP, on ne retiendra donc que les réponses :

- salariés en contrats spécifiques (précaires) ;
- sans emploi.

Pour la situation logement, on ne retiendra de même que :

- en structure collective (FJT, foyer...) ;
- chez des amis.

Compte tenu de l'accent mis sur ces publics, sont également recensés les taux de public féminin et de jeunes mineurs

b) Seuil d'alerte :

Les actions jeunesse, dans leur ensemble, bénéficient en moyenne de 30% de jeunes femmes. Ce taux se vérifie sur l'ensemble des dispositifs d'aide au départ autonome suivi par Vacances Ouvertes au plan national.

c) Résultat statique/dynamique :

48,7% des jeunes indiquaient ne pas avoir d'emploi, et 21,59% ont déclaré travailler dans le cadre de contrats précaires, soit un total de 70,3% de bénéficiaires en situation de précarité professionnelle.

En outre, la majorité des bénéficiaires (54,9%) a déclaré résider chez leurs parents ou dans de la famille, et 34,89% en logement personnel (dont la moitié travaille à temps plein). La moyenne d'âge étant relativement élevée (22,3 ans), le degré d'autonomie du public bénéficiaire en termes d'accès au logement peut être considérée comme relativement faible, ce qui constitue également le signe d'une certaine précarité socio-économique.

5,7% seulement ont répondu résider en structure d'hébergement collectif (FJT notamment), et 1,9% se sont classés dans la catégorie « autres ».

Seuls 4,8% des bénéficiaires étaient mineurs (enfants accompagnants des parents TRACE compris), ce qui reste peu élevé, notamment au regard de l'officialisation par la campagne 2004 des départs avec enfants (ces derniers pouvant également être bénéficiaires).

Les filles représentaient elles 54,2% du total des jeunes ayant reçu l'aide, ce qui constitue un pourcentage tout à fait satisfaisant quant à l'objectif de privilégier la population féminine, en général plus fortement exclue des dispositifs d'aide aux vacances autonomes.

2) Indicateur : Taux de public présentant au moins un frein à l'accès aux vacances autonomes

L'indicateur des freins au départ défini au début de ce chapitre permet de comptabiliser pour chaque fiche de jeune le niveau de cumul de difficultés.

Résultat statique/dynamique :

En moyenne, les jeunes bénéficiaires de l'opération présentaient 2,47 freins au départ.

5,25% des jeunes bénéficiaires de l'opération seulement ne présentaient aucun problème identifiable. Rappelons en outre que les jeunes TRACE avaient la possibilité de partir en compagnie d'un accompagnant non inscrit dans ce programme d'accompagnement renforcé, et donc ne connaissant pas obligatoirement le même niveau de difficultés socio-économique.

44,33% des bénéficiaires présentaient un handicap à l'accès aux vacances autonomes, et 50,42% en cumulaient au moins deux.

Le niveau de freins au départ autonome relevé chez les bénéficiaires est donc particulièrement élevé, ce qui prouve que les objectifs en termes de public cible ont bien été atteints.

3) Indicateur : Taux de jeunes déclarant ne pas accéder aux vacances

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

L'indicateur se fonde sur une réponse spontanée des jeunes, avant attribution de la bourse. Il est donc à prendre avec précaution, certains jeunes pouvant avoir tendance à orienter leurs réponses afin de peser sur leurs chances de se voir attribuer une bourse. Cette réponse est cependant formulée sous le contrôle du relais local qui dispose généralement d'informations directes ou indirectes sur le parcours des jeunes.

b) Seuil d'alerte :

Sur la tranche d'âge concernée, le taux de non départ est de 36% (source INSEE). Si l'on prend en compte le fait qu'il s'agit ici de départs autonomes, plus complexe à mettre en œuvre, mais que les jeunes bénéficient d'une incitation et d'un appui de la part des structures, on pourrait retenir ce seuil comme indicateur de succès sur l'objectif.

c) Résultat statique/dynamique :

30,2% des bénéficiaires ont ainsi déclaré partir en vacances moins d'une fois par an, et 35% ne jamais partir. Ces chiffres portent à **63,4% la part de jeunes fortement exclus des vacances parmi les bénéficiaires du programme**, ce qui est largement au dessus du taux de non départ moyen de la tranche d'âge concernée (36%). L'objectif de promotion du Droit aux vacances auprès des publics qui en sont exclus est donc bien atteint.

5. SYNTHÈSE POUR L'OBJECTIF STRATÉGIQUE : « Favoriser l'accès aux vacances des jeunes engagés dans un parcours d'insertion »

a) Résultats

713 jeunes sont partis en 2004 dans le cadre du dispositif. Les indicateurs utilisés indiquent que les bénéficiaires de l'aide, dans leur majorité, cumulent difficultés socio-économique et parcours d'accès à l'autonomie complexe avec une forte exclusion des vacances.

b) Évolution des objectifs

Forte du constat que le public visé connaît de grandes difficultés d'accès aux départs autonomes, Vacances Ouvertes souhaite conforter son dispositif en 2005 afin de continuer d'une part à permettre aux jeunes fortement accompagnés dans leur trajet vers l'autonomie d'expérimenter des vacances autonomes, et d'autre part à fournir aux Missions Locales qui le désirent, un outil de travail qu'elle considèrent original et pertinent, comme nous allons le voir dans une seconde partie.

B. OBJECTIF STRATEGIQUE : FAVORISER L'ACCES DES JEUNES A L'AUTONOMIE

Nous l'avons vu, de nombreux freins méthodologiques et comportementaux pèsent sur l'accès à une pleine autonomie des jeunes visés par le dispositif, tant en matière de loisirs que d'insertion socioprofessionnelle.

Parmi les savoir-faire et savoir être mobilisés pour un plein accès à l'autonomie, on notera principalement :

- la mobilité ;
- la capacité à anticiper ;
- la capacité à s'informer et faire des choix ;
- la capacité à organiser son travail pour faire aboutir ses projets ;
- la capacité à mobiliser et gérer ses moyens financiers au mieux de ses envies.

Les projets de séjours retenus au titre de ce dispositif se doivent d'être organisés et vécus sans encadrement adulte. Ce faisant, le dispositif doit favoriser l'accès à l'autonomie des candidats tant par l'expérimentation que par la formation, dans le but de constituer un des éléments de leur parcours vers l'insertion.

1. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Expérimenter la conduite et le vécu autonomes d'un projet personnel reproductible.

L'illustration, par le vécu, d'une expérimentation par le vécu ayant vocation à être reproduite dans le futur sans le concours de l'institution permet d'ouvrir aux jeunes des perspectives d'autonomie, en élargissant leur « champ des possibles » et en leur faisant prendre conscience des contraintes et possibilités offertes dans le cadre d'un projet personnel.

Un tel objectif d'apprentissage par la pratique ne peut se concevoir dans un cadre éducatif que sous réserve que toutes les conditions de sécurité aient été réunies, tant pour les jeunes, que pour leurs futurs hôtes, ainsi que pour les structures qui ont contribué au départ ; ces conditions sont, nous l'avons vu précédemment réunies de manière tout à fait satisfaisante. .

a) Moyen : Exigence d'une autonomie dans la gestion de l'organisation et du mode de vie du séjour.

Ce critère de sélection des projets est avalisé tant par les référents locaux que par les commissions d'attribution et tout projet présenté est supposé répondre à cette caractéristique.

Cependant, au gré des priorités posées par les référents locaux entre les objectifs d'accès aux vacances et d'apprentissage de l'autonomie, des arbitrages et des entorses partielles à cette règle peuvent être parfois avalisés dans les faits.

Indicateur : Taux de séjours reposant sur des formules d'hébergement impliquant une faible autonomie

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Parmi les formules de séjours particulièrement peu propices à la confrontation des jeunes avec la gestion du mode de vie sur place, les séjours en hôtel/club de vacances se distinguent particulièrement. Elles incluent généralement la pension complète, les loisirs directement sur place, l'entretien du lieu de vie...

La fréquence de ce type de formule peut être considérée comme un indicateur schématique du niveau d'acceptation de séjour peu autonome dans le cadre du dispositif.

b) Résultat statique :

17,5% des séjours se sont déroulés en hôtel/club, ce qui représente une proportion assez élevée au vu des objectifs de départ en autonomie.

Plus de la moitié des jeunes (52%) ont cependant choisi pour hébergement le camping, formule qui implique la plus forte expérimentation de la gestion du mode de vie sur place.

Rappelons en outre que les formules de ce type se justifient plus aisément auprès des publics en difficultés, pour lesquels la concrétisation du départ, souvent problématique, constitue une priorité, le degré d'autonomie effectivement vécu pouvant être relégué au second plan des objectifs à atteindre.

b) Moyen : exigence d'une part d'autofinancement dans le budget global du projet

Cet aspect de la préparation du séjour n'a pas été posé comme règle devant être impérativement respectée pour que le dossier soit validé. Il était cependant fortement conseillé aux référents des projets d'inciter les bénéficiaires à dégager une part d'autofinancement. Ceci dans un souci de sécurisation du séjour d'une part (le fait de n'avoir que des Chèques Vacances comme moyen de paiement sur place pouvant se révéler problématique dans le cas d'une dépense imprévue par exemple), et dans l'objectif d'un travail de responsabilisation quant au coût des vacances d'autre part (l'objectif final étant d'initier les bénéficiaires aux bases d'une pratique de vacances reproductible).

Indicateur : taux d'autofinancement des séjours

Résultat statique/dynamique :

7,6% seulement des jeunes sont partis sans autofinancement affiché dans le budget du séjour. Cette faible proportion démontre l'existence d'un travail important autour du budget par les conseillers lors du montage du projet de départ.

La Mission Locale d'Aix-en-Provence a témoigné notamment de la plus value éducative apportée par le travail sur la budgétisation du séjour : « *Le travail sur le budget est difficile, mais il est très riche* ».

c) Moyen : fournir au public les moyens d'accéder à l'information

Indicateur : taux d'accès à Internet dans la structure

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

L'accès à cet outil se révèle particulièrement utile dans les phases initiales de recherche de destinations et d'informations touristiques. Il semble intéressant d'étudier dans quelle mesure le relais effectué par la Mission Locale constitue pour les bénéficiaires l'occasion d'utiliser des instruments auxquels ils ont difficilement accès en dehors.

b) Résultat statique/dynamique :

83,25% des jeunes partis dans le cadre du dispositif ont pu utiliser Internet au sein de leur Mission Locale pour préparer leur séjour. Parallèlement, seulement 40% des jeunes partis ont déclaré pouvoir utiliser Internet en dehors de la structure les accompagnant dans le montage de leur projet. Pour tous les autres, le relais effectué par la Mission Locale s'est donc révélé essentiel en termes d'accès à l'information.

d) Résultats pour l'objectif « Expérimenter la conduite de projets personnels »

Au terme de cette expérimentation sécurisée, les jeunes sortent rassurés dans leur capacité à être autonome et, au gré des petits incidents de parcours durant le séjour, conscients de leurs nécessaires marges de progression.

Faire coïncider ses envies et ses moyens, tel pourrait être le premier enseignement tiré d'une expérimentation réussie d'un séjour autonome.

Indicateur : Taux de primo-partants en autonomie

Si plusieurs départs successifs peuvent être nécessaires à l'atteinte d'un niveau de compétence permettant aux jeunes de concevoir et vivre pleinement des séjours conformes à leurs envies, l'expérimentation se révèle cependant la plus forte lors du premier départ, tant en termes d'apprentissage que de marquage symbolique d'une transition. L'observation du taux de jeunes vivant leur première expérience autonome constitue donc l'indicateur le plus significatif des résultats globalement obtenus pour cet objectif.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Cet indicateur repose sur du déclaratif. Cependant, il est à noter que le dispositif ne posait aucune barrière à l'accès aux bourses de jeunes ayant déjà vécu des vacances autonomes. Cette réponse se révèle relativement neutre aux yeux des jeunes.

b) Résultat statique/dynamique :

48% des bénéficiaires de l'aide déclarent n'être jamais partis en autonomie (pour un âge moyen de 22,3 ans), ce qui constitue une proportion très importante et signifie une très large atteinte de l'objectif d'expérimentation de l'autonomie.

Le dispositif constitue donc de façon très significative un moteur important d'expérimentation de l'autonomie pour son public bénéficiaire puisque 48% des jeunes ont déclaré partir pour la première fois en autonomie.

2. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Formation à la démarche projet

L'expérimentation constitue une condition nécessaire mais en rien suffisante à l'apprentissage de l'autonomie. L'apport de contenu extérieur peut seul permettre une avancée plus rapide et plus profonde des savoirs faire et savoirs être nécessaires à l'autonomie. Il permet en outre de fournir à l'expérimentation un cadre de référence permettant une démarche réflexive sur le vécu, condition *sine qua non* de la compréhension et donc de la capitalisation de l'expérience.

Nous l'avons vu, l'opération a pour ambition de contribuer, par l'intermédiaire du travail autour de la construction d'un projet de départ en autonomie, à l'acquisition par le public cible d'un certain nombre de compétences liés à la démarche de projets, compétences ayant vocation à être réutilisées dans le cadre de leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

a) Moyen : Rédaction d'un descriptif de projet finalisé

Au-delà de la collecte, sous une forme organisée et exhaustive, des informations nécessaires à l'instruction des candidatures, le dossier descriptif de projet, par les points qu'il aborde, impose un cadre de travail aux jeunes engagés dans le dispositif et notamment :

- l'établissement d'un budget détaillé ;
- la réservation de l'hébergement à partir d'une recherche d'informations ;
- le mode, la distance et la destination du déplacement.

1) Indicateur : Taux de dossiers validés ne mentionnant pas le code postal de la destination

Pour jouer pleinement son rôle éducatif, l'ensemble du dossier doit être complété, obligeant ainsi le jeune à mener en amont les démarches de collecte et de synthèse d'informations nécessaires à une bonne préparation du séjour.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Si l'absence de certains points (coordonnées du bénéficiaire, détail des dépenses) conduit au rejet immédiat du dossier, d'autres ne font pas nécessairement obstacle à la validation du séjour, mais traduisent bien son niveau de préparation et de finalisation.

Le code postal nécessite une recherche précise et ne sera donc pas spécifié si le candidat n'a pas pris soin de le noter. Cette information, nécessaire à toute réservation par courrier, et présente sur tous les supports d'information diffusés par les lieux de destination, est pourtant très aisément identifiable par qui a préparé *a minima* son déplacement et/ou prévu son hébergement.

L'absence de cette mention, réputée obligatoire, traduit soit une négligence dans le remplissage du dossier et donc dans le respect de la règle, soit l'absence de cette information et donc une carence dans les démarches prévues de recherche d'information et de réservation.

b) Résultat statique :

On constate que **3% seulement des dossiers validés ne font pas mention du code postal du lieu de destination.**

c) Efficacité :

En ce qui concerne cet indicateur de qualité de remplissage du dossier, il apparaît que le nombre de dossiers défectueux ou incomplets reste tout à fait marginal. Ceci permet de conclure à un degré de suivi des dossiers par les référents du dispositif satisfaisant, et à l'atteinte des objectifs en termes d'apports éducatifs dans la préparation du séjour et la conception du dossier. De ce point de vue, le dossier de candidature semble bien jouer son rôle de formation à la démarche projet.

2) Préconisations

Une petite réserve peut cependant être formulée sur des aspects de forme concernant le remplissage du dossier. Souvent en effet, celui-ci n'est que partiellement complété, ou difficilement lisible, ce qui augmente considérablement le volume de temps passé au contrôle et à sa saisie informatique par Vacances Ouvertes. Il semblerait judicieux de sensibiliser les référents à cet aspect de finalisation et de présentation du document écrit de descriptif du séjour.

b) Moyen : Accompagnement méthodologique par un professionnel

Pour un public encore non autonome, la relation avec un référent permettra, dans une relation maïeutique, de conduire les candidats à identifier puis mener à bien toutes les tâches et choix nécessaires à l'aboutissement de leur séjour.

1) Indicateur : nombre de rencontres avec les référents

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Ici aussi, le nombre de rencontres avec le référent du dossier apparaît ici comme un indicateur pertinent. Rappelons que pour 293 jeunes, soit la moitié du total des bénéficiaires, le nombre de rencontres effectuées avec leur référent n'est pas précisé. Etant donné le profil des bénéficiaires, il est peu probable que ce chiffre reflète une absence réelle de rencontre avec le référent pour le montage du dossier. En revanche, on peut donc supposer que dans nombre de cas les réunions n'ayant pas été comptabilisées de manière précise, leur nombre n'a pas été reporté sur le dossier. Il serait donc profitable de sensibiliser les référents à l'importance de ce type d'information demandée dans le dossier.

b) Résultat statique :

Les évaluations suivantes portent donc uniquement sur l'autre moitié des dossiers de jeunes sur lesquels était reporté le nombre de rencontres avec leur référent.

En moyenne, 4 réunions de travail leur ont été nécessaires avec le référent.

- 4,5 pour les primo-partants ;
- 3,7 pour les expérimentés.

2) Indicateur : Taux de primo-partants ayant bénéficié de moins de deux rencontres

Pour un public de primo-partants, si le vécu d'un séjour peut être possible sans cette relation éducative, les apports de contenu, prévus dans le cadre de l'objectif d'accès à une autonomie sécurisée, ne seront pas réalisés.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Dans la mesure où la première rencontre est généralement consacrée à l'exposé des règles du dispositif et/ou à la présentation par les jeunes du dossier, on peut estimer que le travail éducatif ne peut être considéré comme effectif qu'à partir de deux rencontres.

b) Résultat statique :

Tous les primo-partants ont bénéficié d'au moins une rencontre avec le référent.

84,2% des dossiers ont fait l'objet de plus de deux rencontres avec le référent.

40% des primo partants ont bénéficié de plus de deux rencontres.

3) Indicateur : taux de dossiers pour lesquels aucune difficulté n'a été déclarée

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Précisons que seuls 495 des dossiers présentent une réponse à la question des difficultés rencontrées dans le montage du dossier.

b) Résultat statique/dynamique :

Sur les 495 répondants à la question des difficultés rencontrées par le jeune lors du montage du dossier, 11,25% seulement ne signale aucune difficulté particulière. Le fait de ne constater aucun obstacle organisationnel au départ est en effet en contradiction avec le profil du public qui a justement été ciblé en raison de ses difficultés présumées à mener à bien un projet en autonomie. Cette faible proportion de dossier « non problématiques » confirme que le public visé a globalement bien été atteint.

4) Indicateur : taux de budgets non équilibrés

La notion même d'accompagnement induit un apport de contenus éducatifs sur les méthodes et les paramètres à prendre en compte dans l'élaboration de son projet de vacances. Il est donc nécessaire de s'interroger sur la réalité de cet apport de contenu. L'accompagnement a-t-il été efficace ?

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Il apparaît particulièrement néfaste, tant en termes de sécurisation du départ qu'en ce qui concerne l'apport éducatif permis par le montage d'un projet de vacances que le budget du séjour soit déséquilibré. C'est pourquoi nous prendrons ici cet élément comme indicateur de défaillance dans l'accompagnement du projet.

b) Résultat statique/dynamiques :

8,3% des jeunes sont partis avec un budget déficitaire. Remarquons que ce chiffre se réduit de moitié (4,1%) parmi les jeunes ayant suivi au minimum deux réunions de travail. Ceci semble témoigner de l'utilité des rendez-vous avec les référents, occasion permettant un apport de méthodologie quant au montage d'un projet autonome et sécurisé.

5) Indicateur : Prix de journée alimentaire irréaliste.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Sujet particulièrement mal maîtrisé par les jeunes dépendants, l'estimation spontanée du budget alimentation se révèle généralement irréaliste. Ce point, largement présenté sur l'ensemble des supports de Vacances Ouvertes, est mentionné à plusieurs reprises lors des temps de rencontre avec les référents comme illustration du travail concret d'accompagnement.

b) Seuil d'alerte :

Le budget moyen jour/personne en matière d'alimentation pour un séjour autonome se situe aux alentours de 10€. Les professionnels formés aux séjours encadrés savent qu'en centre de vacances, ce prix de journée avoisine les 7€.

On peut donc considérer que, de façon certaine, la question de l'alimentation, et de son coût n'a pas été abordée lors du travail d'accompagnement pour les groupes dont le prix de journée est inférieur à 4 €.

c) Résultat statique :

3,9% des jeunes seulement ont présenté des budgets alimentaires inférieurs à 4€ par jour et par personne.

d) Effectivité/Efficacité :

La très large majorité des jeunes a donc bénéficié d'un échange sur ce point avec leur référent et on peut donc en déduire par extension que les temps de rencontre ont bien été l'occasion d'apport de contenus relatif à la démarche de projet.

3. Résultat pour l'objectif « Formation à la démarche projet »

Au vu des données chiffrées, les structures relais semblent avoir respecté leur engagement d'accompagnement des jeunes dans le montage de leur projet, tel qu'il est défini dans les règles du dispositif. Le taux de réponse à la question « nombre de rencontres avec le groupe » ne dépassant pas les 50,4%, la représentativité de ces données est donc à relativiser.

Un indicateur plus global doit donc être mis en place pour mesurer, sinon l'efficacité, du moins l'effectivité, d'un transfert de contenus méthodologiques à l'occasion du dispositif.

1) Indicateur : Nombre d'erreurs sérieuses sur le dossier validé

S'ils ne sont pas de nature à remettre totalement en cause la viabilité du projet, un certain nombre de points du dossier, lorsqu'ils sont mal ou non renseignés, peuvent être pris comme signal d'alerte d'une absence d'accompagnement porteur de formation.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

On a déjà cité le code postal ainsi que le prix de journée alimentaire. On pourrait y ajouter le déficit des budgets validés comme reflet d'un manquement problématique d'intervention de la part des référents.

Pour chaque dossier validé par une structure, les erreurs ou lacunes sur ces trois points ont été comptabilisés, aboutissant aux résultats suivants.

b) Résultat statique :

Il apparaît que le nombre moyen d'erreurs sérieuses relevées sur le dossier groupe est relativement faible puisqu'il atteint seulement le 0,15.

2) Indicateur : taux de bénéficiaires déclarant qu'il ne seraient pas partis sans l'aide méthodologique

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Il s'agit ici d'un indicateur très subjectif, reposant sur la déclaration du jeune, et qui plus est intervenant dans un contexte spécifique puisque cette réponse est formulée avant la remise des bourses, ce qui biaise quelque peu sa neutralité.

b) Résultat statique/dynamiques :

73,3% des bénéficiaires ont déclaré qu'ils ne seraient pas partis sans l'accompagnement méthodologique. Cette réponse concerne 84,62% des primo-partants, et 63% des jeunes expérimentés.

Le ressenti des jeunes atteste que l'accompagnement méthodologique mis en place par les référents a joué un rôle fondamental dans la concrétisation de leurs départs.

3) Indicateur : principales difficultés rencontrées... et surmontées

a) Résultat statique/dynamique :

La principale difficulté à laquelle se sont confrontés les jeunes est celle de l'élaboration du budget, citée par les référents pour 17,26% des bénéficiaires. Viennent ensuite la difficulté à choisir entre les différentes options possibles au regard des contraintes (citée pour 14,85% des bénéficiaires), puis celle de financer les vacances (15,72%), et enfin les démarches nécessaires pour trouver un hébergement (13,9%).

Les structures adhèrent massivement à l'objectif d'apprentissage de l'autonomie, comme le prouve la mise en place effective des moyens pour atteindre celui-ci.

4. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Permettre la transférabilité des compétences acquises, notamment vers les démarches d'insertion professionnelle

Outre la promotion du Droit aux Vacances, nous avons vu que l'une des principales visées de l'opération est de mettre à disposition des Missions Locales un outil supplémentaire de travail pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés. Ce dispositif a donc été conçu de manière à ce que la préparation du projet de vacances soit l'occasion d'intervenir sur les freins pesant sur les efforts des jeunes en matière d'autonomie, et donc d'insertion.

Au delà de l'opportunité effective d'expérimentation de l'autonomie et d'initiation à la méthodologie de projet, telle que nous l'avons présentée précédemment, l'opération poursuit l'objectif de la transférabilité des démarches entreprises avec succès lors de la préparation du séjour, à celles demandées quotidiennement aux jeunes dans la construction de leur parcours d'insertion.

Nous présenterons donc ici les retombées positives du dispositif en termes d'insertion, et les raisons pour lesquelles celui-ci apparaît comme un outil pertinent et efficace aux opérateurs l'ayant mis en place.

a) Moyen : accompagnement méthodologique par une structure ou un référent positionné sur un autre champ d'insertion

La transférabilité des compétences acquises lors du montage du projet de vacances autonomes étant l'un des principaux objectifs du dispositif, cette opération a souhaité dès le départ s'adresser à des structures intervenant sur le champ de l'insertion socio-professionnelle, se trouvant de ce fait en mesure de « réutiliser » les effets bénéfiques liés à la participation au dispositif, et de les réintégrer dans le parcours du jeune vers l'insertion.

Aux dires des conseillers référents de l'opération, les problématiques rencontrées dans le montage d'un projet de départ autonomes (accès à la mobilité, anticipation, sociabilité...), les démarches que celui-ci requiert (recherche d'informations, organisation...), et les compétences qu'il contribue à acquérir, sont largement similaires à celles sollicitées dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Souvent, les difficultés liées à la mise en place de l'opération ne font qu'illustrer les difficultés propres au public rencontré en Mission Locales, et tout particulièrement dans le cas du public TRACE. Beaucoup de structures soulignent ainsi le faible degré d'autonomie des bénéficiaires visés, et le fait que de toutes petites performances d'autonomie sont souvent considérées comme de « véritables exploits » au vu de l'ensemble du parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes visés. Le fait d'intervenir tout au long de ce parcours, et donc de disposer d'une visibilité globale des problématiques rencontrées par le jeune, permet au conseiller chargé du montage de projet de réutiliser au mieux les effets bénéfiques qu'il aura pu observer sur le jeune au cours de sa participation à l'opération, et donc de favoriser la transférabilité des acquis.

A ce titre, il est apparu que certaines modalités d'organisation semblent privilégier cet objectif de transfert des compétences acquises. Ainsi, lorsque c'est le conseiller référent du jeune qui

suit le montage de projet de vacances, la visibilité quant aux acquis et démarches pouvant être réutilisés est plus grande et l'effort de transférabilité s'en trouve facilité.

b) Moyen : formation des référents à la transférabilité des acquis

En dehors de la journée de formation de cadrage, obligatoire pour les structures participant pour la première fois à l'opération, a été mis en place cette année un atelier spécifique à la problématique de transférabilité des compétences acquises au cours de l'opération, intitulé *Vacances et Insertion*. Celui-ci, considéré comme un atelier d'approfondissement des thématiques liées à l'opération (autonomie, méthodologie de projet, compétences acquises et transférabilité, etc...) était rendu obligatoire pour les structures ayant déjà participé à l'opération. Le contenu de la formation était centré notamment autour la question de la transférabilité à la mise en emploi.

Ainsi, pour chaque étape du montage du projet de vacances étaient déclinés d'une part les objectifs éducatifs y correspondant, et d'autre part les implications sur le parcours d'accès à l'emploi du jeune.

De manière générale, les opérateurs ont exprimé au cours des ateliers de bilans leur satisfaction quant au contenu de cet atelier. Ce module est apparu pour beaucoup « *en totale adéquation avec les attentes des Missions Locales* ».

5. Résultats pour l'objectif opérationnel : « permettre la transférabilité des compétences acquises »

Comme nous l'avons dit, la nature des difficultés rencontrées par les jeunes lors de leur participation à l'opération est fortement similaire aux obstacles qu'ils rencontrent de manière générale dans la construction de leur parcours d'insertion.

Lors des ateliers de bilan les conseillers ont témoigné de la manière dont la participation à l'opération, du fait des démarches entreprises et compétences développées par les bénéficiaires, constitue un outil de travail contribuant au transfert des compétences acquises au parcours d'insertion.

Les principaux éléments de ces échanges liés au thème de la transférabilité sont synthétisés dans le tableau suivant :

Difficultés rencontrées par le public bénéficiaire	Démarches engagées avec succès au cours de l'opération	Effets positifs pour les bénéficiaires	Effets positifs pour les conseillers	Compétences transférées (effets réutilisables)
<p>-appréhension de l'inconnu, et de la mobilité</p> <p>-difficultés d'organisation</p> <p>-difficultés à se projeter dans le temps (anticipation)</p> <p>-peu de connaissances des différentes formules de vacances</p> <p>-difficultés à budgéter le séjour (difficile rapport à l'argent)</p> <p>-peur d'un départ en autonomie</p>	<p>-respect des engagements fixés avec le conseiller (rendez-vous...)</p> <p>-obtention de documents officiels (ARC, ...)</p> <p>-recherche d'informations</p> <p>-expression orale et écrite pour décrire son projet</p> <p>-capacité à réajuster son projet au regard des contraintes posées, notamment budgétaires</p> <p>-capacité à mener un entretien téléphonique préparé (respect des consignes)</p> <p>-dépassement de l'angoisse liée à un départ</p> <p>-finalisation d'une démarche menée jusqu'à son terme</p> <p>-capacité à se projeter à moyenne échéance</p>	<p>-prise de confiance en soi liée à la finalisation du projet</p> <p>-prise de conscience de leur Droit aux vacances, aux loisirs, de leur légitimité à « se faire plaisir »</p> <p>-capacité à concevoir un projet personnel auquel ils ont donné un sens, ne leur ayant pas été imposé mais reposant sur leurs propres désirs</p>	<p>-relation de confiance développée avec les bénéficiaires dans un cadre détendu et plus « ludique »</p> <p>-« bouffée d'air » permise par un travail sur un thème original</p>	<p>-responsabilisation (la réussite ou l'échec du projet dépendra du jeune)</p> <p>-l'habitude à respecter ses engagements</p> <p>-le réflexe d'anticiper pour que le projet aboutisse</p> <p>-l'acquisition de compétences sur la construction d'un budget</p> <p>-prise de l'habitude de préparer ses entretiens téléphoniques → meilleure capacité de communication</p> <p>-la capacité à faire des choix éclairés en fonction de contraintes identifiées</p> <p>-savoir utiliser des outils tels qu'Internet</p> <p>-base d'une acculturation à l'idée de vacances et de loisirs</p> <p>-diminution de l'appréhension liée à la distance</p> <p>-autonomie acquise par expérimentation.</p>

En synthèse, les aspects positifs liés au montage d'un projet de vacances semblent pouvoir être classés en deux grandes catégories :

- les compétences techniques acquises :

Il s'agit ici des capacités objectives liées à l'initiation du jeune à la mise en place d'une démarche de projet.

- les bénéfices psychologiques retirés par le jeune :

Ils sont de plusieurs ordres :

- bouffée d'air intrinsèque aux vacances, permise par la rupture avec le quotidien ;
- prise de confiance en soi grâce à la réussite du projet, qui constitue un élément très fort de valorisation ;
- ouverture sur l'écoute de ses propres désirs : permet de mieux cerner ses propres aspirations de formation et/ou professionnelles ;
- valorisation liée à l'accès à un Droit : implique une participation à la « normalité » représentée par le départ en vacances. Partir en vacances c'est « *faire comme tout le monde* ».

Les conseillers interrogés sont donc unanimes quant à la pertinence de l'outil « TRACE tes vacances ». Le problème reste le manque de relais en interne.

6. SYNTHÈSE POUR L'OBJECTIF STRATÉGIQUE : « Favoriser un apprentissage sécurisé de l'autonomie »

Résultats généraux

La participation au dispositif constitue bien une opportunité essentielle d'expérimentation sécurisée de l'autonomie.

C. OBJECTIF STRATÉGIQUE : MOBILISATION ET QUALIFICATION D'UN RESEAU D'ACTEURS

Au-delà de l'impact sur le public jeune, le programme, par ses modalités de mise en œuvre vise aussi à produire des effets sur le réseau des structures partenaires en les amenant à découvrir les actions d'aide aux projets vacances et/ou à se qualifier sur ce type d'outils de travail sur l'accès à l'autonomie .

1. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Offrir aux structures partenaires une expérimentation sécurisée de mise en place d'un dispositif de bourses d'aide au départ

Premier facteur d'apprentissage, l'expérimentation permet à chacun d'identifier les enjeux et les potentialités de ce type de formule. De ce premier test, les structures partenaires pourront tirer des conclusions et se doter de leur propre grille de référence en matière de choix de mise en place et d'organisation de tels dispositifs.

a) Moyen : Offre de participation « gratuite » au dispositif pour permettre une expérimentation

L'offre faite aux structures locales repose sur une formule constituant une aide indirecte à la structure. Même si les aides financières sont destinées exclusivement aux jeunes par l'intermédiaire de la bourse de 150€, la liberté laissée aux structures quant à l'organisation locale du dispositif et au choix des bénéficiaires a pour but de leur permettre de servir pleinement leur objectifs locaux par une diversification de leurs outils de travail.

Indicateur : Nombre de structure relais mettant en place pour la première fois ce type de dispositif.

La participation à un programme partenarial de ce type constitue pour les Missions Locales l'occasion de s'initier à la mise en place de dispositif d'aide au projet de vacances autonomes.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

L'impact sera à l'évidence le plus important pour les structures n'ayant jamais mis en place de tels dispositifs en direction de leur public.

b) Résultat statique :

Cette année, 27 Missions Locales, soit 42% des structures participantes, s'engageaient pour la première fois dans le programme.

Plus globalement, 81,36% des structures participantes déclarent avoir mis pour la première fois en œuvre un dispositif d'aide au départ en participant à l'opération.

c) Effectivité/Efficacité :

La mise en œuvre de cette opération a donc permis d'initier de façon significative le développement des pratiques d'aide au projet vacances dans les structures concernées.

b) Moyen : Mise en place d'une procédure d'autoévaluation des dispositifs locaux

Les connaissances auto-élaborées lors d'une telle expérimentation ne peuvent trouver à être capitalisées que par une démarche réflexive des participants, les conduisant à mettre en perspective leurs premières intuitions et leur point de vue au terme de l'expérimentation.

Pour ce faire, le dossier de candidature des structures associe au descriptif détaillé de leur choix initiaux un volet de bilan, devant être complété au terme de la campagne, et décrivant les modalités de fonctionnement effectivement mises en place.

Globalement, ce document semble avoir été considéré comme un bon outil mis à disposition des structures, notamment en complément des ateliers de bilan.

c) Moyen : Mise en œuvre d'un cadre sécurisé d'expérimentation

En engageant une démarche incitative auprès des structures, l'initiateur d'un tel programme doit prendre des dispositions pour s'assurer que l'ensemble de ses partenaires ne mettront pas en péril leur fonctionnement ou leur crédibilité auprès du public par leur choix d'organisation locale.

Pour ce faire, les règles du dispositif prévoient de délimiter un périmètre de choix sécurisés quant aux conditions d'attribution des bourses et modalités de fonctionnement avec les jeunes. Le contrôle du respect de l'ensemble de ces règles est assuré par Vacances Ouvertes au travers de l'examen des premiers dossiers validés par la structure. Le non respect des règles du dispositif entraîne la suspension du versement du solde des bourses à la structure. Précisons que dans la très grande majorité des cas, les erreurs remarquées sont dues à une mauvaise compréhension des règles plutôt qu'à leur détournement volontaire.

Indicateur : Taux de participation à l'un des ateliers de lancement obligatoire

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Afin de s'assurer de la bonne transmission de l'ensemble des règles de l'opération, les opérateurs devaient obligatoirement participer à l'une des sessions de formation comme préalable à l'envoi des bourses.

Les formules étaient différenciées en fonction de l'expérience de la Mission Locale dans le programme. Les nouveaux entrants avaient pour obligation de suivre un atelier de cadrage, présentant les grandes lignes du dispositif en termes d'objectifs éducatifs, de gestion administrative, et du cadre juridique à respecter impérativement dans le cas de départs autonomes. Les structures déjà expérimentées se sont vues proposer la session d'approfondissement de deux jours, intitulée « *Vacances et insertion* », ayant pour objet un travail de réflexion plus poussée sur les enjeux éducatifs sous-jacents à l'opération, et les modalités de transfert des compétences acquises vers les démarches d'insertion sociale et professionnelle.

La participation d'un représentant de chaque structure relais était obligatoire. Cette disposition permet en outre de s'assurer de la disponibilité effective du personnel de la structure désireuse de s'engager dans le programme.

b) Résultat statique :

A trois exception près, l'ensemble des structures a participé à l'une des sessions de lancement de la campagne. Dans les rares cas où celles-ci étaient dans l'impossibilité de se rendre en atelier, des rendez-vous téléphoniques ont été assurés par Vacances Ouvertes afin de mettre ces structures à jour des évolutions du dispositif.

2. Résultat pour l'objectif « Offrir une expérimentation sécurisée du déploiement de pratiques de bourses d'aide aux projets »

Au-delà, du nombre de structures engagées dans le programme, un certain nombre d'autres indicateurs doivent être pris en compte pour mesurer ce résultat.

1) Indicateur : Taux de structures ayant pu opérer des départs

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

L'expérimentation ne peut être considérée comme ayant été menée à terme qu'à la condition que des jeunes aient effectivement pu partir en séjour autonome.

b) Résultat statique :

55 structures sur 64 ont fait partir des jeunes, soit un taux de réalisation de 86%.

2) Indicateur : Nombre de problèmes survenus au cours du dispositif

Indépendamment de tout départ, des incidents peuvent jalonner l'expérimentation : incivilités de la part des jeunes s'étant vu opposer un refus de participation ou d'attribution...

Résultat statique :

Aucun incident de ce type n'a été signalé par les relais locaux.

Le programme demeure un facteur important de découverte et d'expérimentation des dispositifs d'aide au départ pour la très grande majorité des partenaires de l'opération.

Le bon fonctionnement des outils de sécurisation a permis à toutes ces expériences de se dérouler sans problèmes pour les structures.

3 . OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Formation aux méthodes d'organisation de dispositif d'aide aux projets des jeunes

L'expérimentation ne peut seule garantir une qualification rapide des partenaires du programme. Il importait donc de densifier cet axe d'intervention par l'apport de contenus auprès de professionnels généralement peu familiers à l'encadrement de projets de cette nature.

a) Moyen : Remise d'un guide méthodologique à chaque référent

Afin de s'assurer qu'un référentiel de pratiques soit à la disposition des personnels des structures participantes, durant et au-delà de la campagne, un guide méthodologique a été remis à chaque structure relais lors du premier atelier de cadrage.

La remise du guide méthodologique est appréciée par les acteurs de terrain. Force est de constater cependant qu'il ne bénéficie généralement qu'à celui auquel il a été remis.

b) Moyen : Engagement pérenne avec les structures de terrain et effort de formation

Les publics connaissant des difficultés d'insertion et/ou d'accès aux vacances exigent des efforts accrus de mobilisation et d'accompagnement méthodologique. Un tel travail suppose, au-delà d'un volontarisme, une bonne maîtrise technique des thématiques en jeu et des outils à disposition.

Le programme se caractérise de ce point de vue par la possibilité offerte aux structures de reconduire d'année en année leur participation aux mêmes conditions.

1) Indicateur : effectivité de la participation aux ateliers

a) Résultat statique :

17 journées de formation au total ont été assurées (11 journées pour les ateliers de lancement 6 pour les ateliers de bilan).

70 stagiaires ont été recensés pour l'opération TRACE tes vacances en 2004, soit plus que le nombre de structures participantes. Ceci s'explique par le fait que certaines des missions Locales ont envoyé des personnes différentes aux ateliers de lancement et au bilan.

L'objectif de formation des référents des structures a donc bien été atteint. Le nombre moyen de formation suivies par les référents des jeunes est de 2,8. On notera cependant que 28,6% des jeunes ont été suivis par des référents n'ayant jamais participé à une formation et ne mobilisant donc que leurs pratiques spontanées (les sessions de formation n'étant obligatoire que pour les référents du dispositif dans la structure, les autres conseillers mobilisés sur l'opération peuvent tout à fait n'avoir participé à aucun des ateliers prévus).

23,8% des bénéficiaires ont cependant été suivis par des référents ayant participé à deux ou trois ateliers.

b) Efficacité :

D'après les opinions recueillies au terme des ateliers, les référents sont globalement satisfaits des contenus proposés par les formations associées au programme. Seul bémol : les deux jours prévus pour l'atelier « *Vacances et insertion* », obligatoire cette année pour les structures déjà expérimentées. Cette durée, considérée par certains comme trop longue, a pu être perçue comme un facteur d'alourdissement de la procédure de participation à l'opération.

2) Indicateur : Impact du niveau d'expérience du référent local du dispositif sur le profil des jeunes ayant pu accéder à une bourse

Le référent local chargé de la conception du dispositif local joue un rôle central dans son efficacité. Avec l'expérience, sa capacité à concevoir une formule de fonctionnement apte à favoriser le départ de ceux qui en sont les plus éloignés peut être légitimement supposée.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Le croisement du niveau moyen de freins aux départs relevés parmi les bénéficiaires d'un dispositif local avec le niveau d'expérience du référent chargé de son organisation amène cependant à relativiser ce présupposé.

b) Résultat statique/dynamique :

On peut observer que le niveau moyen des problèmes des jeunes soutenus croît avec l'expérience du référent du dispositif (de 1,36 la première année de participation à l'opération, à 1,94 pour la seconde et 3,75 pour la troisième).

L'expérience du référent constitue donc bien un facteur facilitant l'accès des publics exclus au dispositif.

4 . Résultat pour l'objectif « Formation aux méthodes d'organisation de dispositif d'aide aux projets des jeunes »

1) Indicateur : Qualité du ciblage des publics

À partir du comptage des « freins à l'accès aux vacances autonomes » relevé sur chaque fiche jeune, un taux moyen de frein au départ peut être calculé pour caractériser le public traité par la structure et son degré de conformité aux orientations du programme, notamment en matière d'accès aux vacances des publics qui en sont exclus.

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

L'examen de ce taux en fonction du nombre d'années de participation des structures au programme et de l'expérience du référent local dans le montage du dispositif local prévu met en lumière des tendances intéressantes.

b) Résultat statique :

L'analyse de cet indicateur fait apparaître que le niveau d'expérience du référent influe de manière non négligeable sur le profil du public : les référents inexpérimentés tendent clairement à privilégier les jeunes connaissant des problèmes de faible niveau (1 ou 2). Ces derniers représentent en effet 85,4% des bénéficiaires suivis par un référent sans expérience, pour seulement 6,8% de jeunes avec un niveau de difficultés plus élevé (niveau 2).

Parmi les dossiers suivis par des référents disposant d'une année d'expérience dans le dispositif, les jeunes à faible niveau de problème ne constituent plus que 51,9% des bénéficiaires, alors que les jeunes connaissant des problèmes de niveau 2 représentent 43% des bénéficiaires. Cette tendance augmente encore dans le cas des référents ayant deux années d'expérience, cependant, ils sont en nombre trop faible pour pouvoir en déduire des tendances générales.

Les années de participation de la structure au programme semblent constituer également un facteur d'influence sur le profil des bénéficiaires : en première année le niveau de frein moyen est de 1,72 ; il passe à 1,92 après une année d'expérience et à 2,56 après deux années.

2) Indicateur : Qualité des dossiers soutenus

a) Pertinence du choix de l'indicateur :

Dans la même logique d'observation, le comptage des « erreurs sérieuses », relevées sur chaque fiche jeune permet une cotation de l'intervention d'accompagnement de chaque structure. Un taux moyen d'erreurs sérieuses peut être calculé. Il traduit dans une certaine mesure la qualité du travail des référents mais surtout le degré de mobilisation des structures pour se conformer aux règles du dispositif.

b) Résultat dynamique :

Il apparaît que le nombre moyen d'erreurs sérieuses relevées sur le dossier groupe est relativement faible puisqu'il est de 0,15. De fortes disparités apparaissent cependant en fonction de l'expérience des structures dans le dispositif et de l'ancienneté de la participation du référent au programme.

Ainsi, un examen plus attentif fait apparaître une légère augmentation du nombre moyen d'erreurs sérieuses par dossier avec l'expérience de la structure dans le dispositif, ainsi que celle du référent de l'opération. Le niveau moyen d'erreurs sérieuses des dossiers validés passe ainsi de 0,12 pour les structures débutantes à 0,18 pour celles participant pour la seconde ou la troisième année à l'opération. Quant à l'ancienneté du référent dans l'opération, elle reproduit la même tendance puisque le niveau d'erreur passe de 0,15 à 2,25 selon que l'expérience est d'une ou de deux années.

Il apparaît donc, qu'il s'agisse des structures ou des organisateurs locaux du dispositif, que **le nombre moyen d'erreurs sérieuses présentent dans les dossiers va en s'accroissant au fil des participations au dispositif.**

c) Effectivité/Efficacité :

Deux éléments peuvent être avancés pour expliquer cette tendance.

Le niveau d'accompagnement mis en œuvre par les structures ne s'adapte pas au public plus éloigné de l'autonomie qu'ils parviennent à graduellement drainer vers le dispositif. Si l'ancienneté de la structure induit une hausse du niveau de difficultés rencontrées par le public bénéficiaire, le nombre d'aspects problématique de la préparation du séjour va avoir lui aussi tendance à croître avec l'expérience de la structure. À volume d'accompagnement constant, l'ampleur des difficultés à gérer pour le montage des projets de vacance va donc augmenter, ce qui peut expliquer la croissance du niveau d'erreur sur les dossiers.

Le faible nombre de jeunes mobilisés lors de la première année de participation d'une structure, conjugué à sa crainte de voir les projets rejetés en cas de non respect strict des règles, les conduits à porter une attention toute particulière au contenu du dossier. Le relâchement de cette vigilance, conjugué à l'absence de rejet de certains dossiers « approximatifs » au regard des points observés, conduit les structures à accorder une importance moindre au degré de finalisation du dossier.

3) Indicateur : Taux d'exécution des dotations par les structures

Tableau des taux d'exécution des dotations

	Opérateurs débutants	Opérateurs expérimentés	Total
Sur notifié	58,97%	51,15%	54,45%
Sur avancé	63,29%	57,4%	59,91
Nombre moyen d'attribution	7 ;63	13,14	10,81

Le constat du décalage du décalage notable entre le volume des notifications et celui des attributions révèle l'une des limites de l'opération. Ces taux d'attribution relativement faibles traduisent en effet les difficultés éprouvées par les référents dans la mise en place locale du dispositif, et notamment :

- la mobilisation des jeunes (au regard des spécificités du public cible) ;
- la mobilisation du reste de l'équipe (calendrier tardif de la campagne, effets bénéfiques pour les jeunes peu ou mal perçus).

De nombreuses Missions Locales ont rappelé au cours des ateliers de bilan le très faible degré d'autonomie du public visé. Encore une fois, les référents ont insisté sur le fait que cet élément constitue un problème récurrent au-delà de la seule participation à l'opération TRACE tes vacances. La peur de porter un projet personnel, et donc d'assumer la responsabilité d'un échec potentiel, reste un facteur d'angoisse très présent parmi les jeunes concernés. La « *peur de l'autonomie* », identifiée par les opérateurs, constitue donc un facteur d'alourdissement du travail à mener.

Ceci d'autant plus que les effets bénéfiques de la participation à l'opération (et notamment tout le travail opéré autour de la notion de transférabilité) restent souvent peu perçus par le reste des équipes en interne, qui « rechignent » à s'engager dans un dispositif dont les effets ne bénéficient pas d'une grande visibilité, et dont la thématique peut paraître éloignée des préoccupations classiques de leur structure.

Les critiques vécues par les conseillers en interne quant au caractère « *chronophage* » de la mise en place et du suivi de l'opération sont un signe que le dispositif n'est pas fortement considéré comme un outil mis à la disposition de la Mission Locale dans son travail à l'insertion des jeunes.

Ce manque de relais en interne constitue cependant une faiblesse du dispositif. Il est clair en effet que la **capacité de départs d'une structure est fortement corrélée aux moyens humains qu'elle est capable de mobiliser pour l'opération.**

4) Préconisations :

Le décalage constaté entre le montant des notifications aux structures et le volume effectif de départ réalisés par ces dernières, au-delà de ses causes, a amené Vacances Ouvertes à se questionner sur la gestion administrative du dispositif dans le souci de limiter les réserves de trésorerie nécessitées par un niveau important de notifications d'une part, et de s'adapter au mieux aux capacités effectives des structures en termes de gestion d'un dispositif de bourses d'aide au départ d'autre part.

Au vu de ces résultats, il semblerait intéressant de repenser les formations afin de recentrer l'apport de contenu sur les méthodes de mobilisation et d'accompagnement du public, et de

mettre à la disposition des opérateurs des outils de communication leur permettant d'assurer la promotion en interne du dispositif (affiches, etc...).

En outre, ces indicateurs soulignent qu'un traitement différencié des structures en fonction de leur nombre d'années de participation au programme gagnerait à être renforcé. Des exigences plus spécifiques pourraient par exemple être posées en matière de participation à des ateliers thématiques portant sur les points de faiblesse des structures qui sont désormais plus aisément identifiables. De manière plus générale, les cycles de formation gagneraient à s'adapter encore plus au degré d'ancienneté des structures. En outre, ce premier volet de dispositions pourrait s'accompagner d'une plus grande attention quant au niveau de qualité concernant le niveau des dossiers transmis.

Il apparaît donc crucial à ce stade d'ancienneté du dispositif, de travailler à ce que la mise en place de l'opération TRACE tes vacances apparaisse véritablement comme un outil de travail s'intégrant au reste des activités de la Mission Locale.

5. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : mise en réseau des acteurs

a) Moyen : échanges de pratiques lors des ateliers

Globalement, les participants se déclarent satisfaits des occasions d'échanges permises par les rencontres avec les autres opérateurs lors des ateliers de formation, échanges qu'ils considèrent enrichissants et productifs.

b) Moyen : création d'un e-group, espace de travail collaboratif sur Internet

La mise en place d'un espace de travail collaboratif sur Internet a constitué une innovation de la campagne 2004. Celle-ci avait pour but de faciliter la communication et l'échange d'expérience entre les différents opérateurs du programme. Un mail d'explication a ainsi été envoyé à l'ensemble des Missions Locales participant au programme, leur indiquant la marche à suivre pour devenir membre de cet e-group.

Force est de constater cependant, que très peu de structures ont engagé la démarche de s'inscrire. Cet échec peut sûrement s'attribuer en partie à la faible relance effectuée par Vacances Ouvertes quant aux inscriptions.

Il semblerait dommage néanmoins d'abandonner toute initiative de ce type. A ce titre, il serait judicieux de prévoir pour la campagne 2005 une plus grande sensibilisation auprès des structures à l'intérêt de cet outil, notamment durant les ateliers de lancement.

c) Résultats pour l'objectif opérationnel : « mise en réseau des acteurs » :

Ce résultat qui n'apparaît pour l'instant que partiellement atteint, il reste à développer. Certaines des structures ont également émis le souhait de voir se développer des moyens plus importants de mises en réseau des acteurs du dispositif. La possibilité notamment de mettre en place des systèmes de capitalisation des expériences vécues par les structures apparaît à ce titre des plus intéressante.

III. CONCLUSION

La troisième année de fonctionnement de l'opération TRACE tes vacances est marquée par un développement quantitatif important d'une part, et par la confirmation de l'efficacité de ses modalités de fonctionnement d'autre part. Le programme est en très grande majorité considéré par les structures partenaires comme un outil d'intervention original et pertinent. Il présente notamment l'avantage d'offrir à ces derniers un cadre méthodologique renouvelé leur permettant d'aborder leur relations avec les jeunes suivis, et leur travail sur l'insertion, dans un contexte dédramatisé, mais néanmoins efficace.

L'accroissement du nombre de départs et la satisfaction générale exprimée par ses partenaires témoignent donc d'un bilan quantitatif et qualitatif tout à fait positif, encourageant Vacances Ouvertes à la reconduction de l'opération dans une perspective de développement.